



# REGLEMENT INTERIEUR DU TOURNOI 23<sup>ème</sup> Rapide FIDE d'Isbergues



## **Article 1 : Organisation**

Le Tour Infernale – Club de Jeu d'Échecs d'Isbergues organise le 23<sup>e</sup> Rapide FIDE d'Isbergues.

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses disposant au moins d'une licence B ou affiliés à une fédération reconnue par la F.I.D.E. pour la saison 2025-2026.

Le tournoi est composé de 9 rondes et les parties se jouent à la cadence 12min + 3s/coup

Les résultats sont comptabilisés (Homologation N° 71298) pour le classement FIDE rapide de juillet 2026

## **Article 2 : Règles**

Les règles du Jeu sont celles de la Fédération internationale d'échecs (FIDE) en vigueur à la date du tournoi.

En particulier l'annexe A spécifique au jeu rapide, en se plaçant dans le cadre de l'article A.5, s'applique pendant l'ensemble de la manifestation.

Les appariements se font au système suisse.

Les appariements sont assistés par moyens informatiques avec le logiciel SharlyChess sous contrôle de l'arbitre principal.

Sont appariés à la 1<sup>ère</sup> ronde tous les joueurs et joueuses qui ont fait contrôler la situation de leur prise de licence et réglé leurs droits d'inscription.

Le classement Elo pris en compte pour les appariements et pour le classement est le elo Rapide Fide. En cas d'absence de celui-ci, l'arbitre utilise dans l'ordre de priorité suivant :

① Le elo standard FIDE      ② Le elo rapide FFE      ③ La considération que le joueur est non classé

## **Article 3 : Horaires et adresse**

Lieu de compétition : Salle Charles Cattez rue Leo Lagrange 62330 Isbergues

Clôture des inscriptions : Le 3 juin 2026 ou atteinte des limites de sécurité de la salle de jeu.

Les retardataires pourront être appariés à la ronde 2 uniquement avec accord de l'organisateur et de l'arbitre.

Pointage et vérification des licences : Le 7 juin 2026 de 9h00 à 9h30

Ronde N°1 à 4 : 9h45 - 12h30	Ronde N°5 à 9 : 13h45 - 17h30
Remise des prix : Vers 17h30	

En cas de nécessité, l'organisateur en accord avec l'arbitre, se réserve le droit de modifier les horaires.

## **Article 4 : Prix et inscriptions**

Inscriptions Senior et plus : 10 €

Inscription Jeunes : 5 €

Gratuit pour les joueurs et joueuses titrés.

La liste officielle des prix sera affichée au plus tard lors de la ronde 5. Ils sont attribués à la place et non cumulables (hors prix CDJE).

L'absence à la remise des prix implique la renonciation à toute récompense éventuelle.

## **Article 5 : Départages**

Le départage des ex-aequo se fait de la manière suivante : buchholz tronqué des deux plus faibles adversaires puis sonnenborn-berger et enfin la performance.

*En accord avec l'article C07-16.6 de la réglementation des départages de la FIDE, la prise en compte des parties non jouées et de la performance dans le cas d'adversaires sans classement est confiée à la méthode de calcul programmée dans le logiciel Scharlychess »*

## **Article 6 : Conduite des joueurs**

Un joueur ou une joueuse ne peut quitter l'espace de jeu sans la permission d'un des arbitres et n'est pas autorisé à parler de sa partie en cours.

Dans la salle de jeu, les appareils électroniques doivent être maintenus en position silencieuse. La perte de la partie sera déclarée pour toute personne qui, pendant sa partie, sera surpris à utiliser un appareil de communication ou pour les joueurs et joueuses possédant sur eux un appareil électronique qui produira le moindre son.

Il est strictement interdit de fumer, vapoter ou d'être en état d'ébriété sur les lieux du tournoi.

Un joueur absent sans avoir prévenu l'arbitre est considéré comme ayant abandonné le tournoi et ne sera pas apparié lors des rondes suivantes (sauf arguments recevables). Il fera de plus l'objet d'un signalement auprès des instances de la FFE.

## **Article 7 : Dispositifs de contrôle**

- a) Contrôle anti-dopage :  
Les participants et participantes acceptent la réglementation anti-dopage du ministère des Sports. S'il est effectué un contrôle, les participants et participantes ont l'obligation de suivre les directives de l'organisateur et du médecin pratiquant le contrôle.
- b) Contrôle anti-triche :  
Les joueurs et joueuses soupçonnés de tricherie doivent se conformer aux directives de l'arbitre. L'arbitre entamera une procédure disciplinaire auprès des instances concernées en cas de soupçon important ou de triche avérée.

## **Article 8 : Photos et prises de vues**

La Tour Infernale – Club de jeu d'échecs d'Isbergues en tant qu'organisateur ainsi que les organismes de presse habilités sont autorisés à prendre des photos et vidéos sur les lieux du tournoi pour ses archives et la diffusion dans la presse locale. Des photos et vidéos de l'événement, des joueurs et des joueuses notamment de la remise des prix peuvent être diffusés sur le site internet et les réseaux sociaux liés au club « La Tour infernale »(page Facebook). La participation au tournoi et par conséquent l'acceptation du présent règlement permet de considérer l'accord de principe de chaque joueur et joueuse pour que son image dans le cadre du tournoi soit utilisée toutefois chacun et chacune peut indiquer son refus que des images individuelles soit diffusées et peut toujours faire appliquer à posteriori son droit au retrait des images diffusées.

## **Article 9 : Arbitrage**

L'arbitre principal du tournoi est Julien Clarebout (Arbitre International)

Tous les joueurs et toutes les joueuses s'engagent, du simple fait de leur participation à respecter ce présent règlement.

**Arbitre Principal**  
CLAREBOUT Julien

**L'Organisateur**  
Thierry Lemaire